



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## TGV Nord

Question écrite n° 742

### Texte de la question

M. Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la nécessité de maintenir le tarif abonnement du futur TGV Nord à un niveau raisonnable pour les usagers. Des milliers d'habitants du Nord-Pas-de-Calais effectuent quotidiennement la navette entre leur domicile et la capitale pour se rendre à leur travail. Le TGV qui entrera prochainement en service mettra Paris à une heure de notre région ; ils en seront les premiers utilisateurs. Toutefois, la plupart supportant eux-mêmes le coût de leur transport, ils s'inquiètent du risque d'une forte augmentation du tarif de l'abonnement pour ces lignes à grande vitesse. Ce moyen de transport nouveau pour une région telle que la nôtre peut être un formidable instrument de reconquête du Nord. Encore faut-il que la SNCF et l'État contribuent à le rendre économiquement viable pour les usagers réguliers. Il lui demande donc quelles mesures il peut prendre dans cette perspective.

### Texte de la réponse

La SNCF a mis en place à titre expérimental, pendant un an, une nouvelle tarification sur le TGV Nord-Europe. Les voyageurs utilisant fréquemment le TGV Nord-Europe ont la possibilité de souscrire des abonnements. Ceux qui font le voyage une à deux fois par semaine peuvent souscrire un abonnement permettant huit trajets par mois pour un prix comportant une réduction significative par rapport au plein tarif. Les utilisateurs très fréquents voire quotidiens du TGV Nord-Europe peuvent acquiescer des forfaits mensuels dont le prix est lié au nombre de trajets effectués par TGV dans le mois. À la suite de négociations avec les usagers et leurs responsables, la SNCF propose aux voyageurs qui disposaient d'abonnements antérieurs à la mise en service du TGV Nord des forfaits mensuels à prix réduit. Lors de l'achat des forfaits, le voyageur doit indiquer les trains qu'il utilisera et sa place lui est réservée ; néanmoins, il a la possibilité de prendre un TGV différent de celui prévu, sans supplément de prix, dans la limite de quatre modifications par mois. Au-delà de cette limite, les changements de TGV sont payants mais des assouplissements ont fait l'objet d'accords locaux entre la SNCF et ses abonnés. En outre, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a demandé que soit maintenue une offre en trains classiques accessibles aux conditions tarifaires valables sur l'ensemble du réseau. Des formules permettent aux titulaires d'abonnements SNCF antérieurs à la mise en service du TGV Nord-Europe de continuer à bénéficier de la libre-circulation sur les trains classiques tout en pouvant accéder au TGV Nord-Europe pour un nombre limité de trajets dans le mois. Les prix payés par les usagers du TGV Nord-Europe sont certes en moyenne plus élevés que ceux pratiqués sur les lignes classiques. La construction de cette ligne nouvelle a, en effet, nécessité de lourds investissements, mais procure aux usagers un service tout à fait différent puisqu'elle divise pratiquement le temps de parcours par deux et que le confort est sensiblement amélioré. Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme a veillé à ce que le TGV Nord-Europe soit néanmoins accessible à tous, ce qui est le cas, puisque d'une part des conditions spécifiques sont accordées aux anciens abonnés et que, par ailleurs, tous les tarifs réduits, y compris les tarifs commerciaux et notamment les prix « joker » auxquels tous les usagers peuvent accéder sans condition d'achat de carte spécifique ou d'âge du bénéficiaire, sont proposés de façon plus large que sur les autres relations. Cela permet notamment aux titulaires de carte vermeil, kiwi ou carrissimo de voyager à prix réduit sans restriction d'heure ou de jour, à

condition de réserver suffisamment à l'avance. L'expérimentation de la tarification sur le TGV Nord-Europe fait l'objet d'un cahier de charges précis. Afin d'assurer une information transparente des usagers et de réaliser les améliorations qui pourraient s'avérer nécessaires, un suivi de cette expérimentation a été confié à M. Carrère, préfet de région honoraire, conseiller-maître à la Cour des comptes ; les élus et les organisations d'usagers et de consommateurs sont associés à ce suivi. C'est au vu du bilan de cette expérimentation que le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme arrêtera les dispositions tarifaires applicables au TGV Nord-Europe à partir du 29 mai 1994.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 742

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 1993, page 1335

**Réponse publiée le :** 30 août 1993, page 2725